

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de la Rize à Vaulx en Velin, de la parcelle de terrain d'une superficie de 15 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 216 de la section AZ et appartenant à monsieur et madame Gauci.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise au prix de 18 750 F comprenant une indemnité de dépréciation du surplus de la propriété de 15 000 F admis par les services fiscaux.

En outre, la communauté urbaine de Lyon prendra à sa charge les travaux suivants, estimés à 25 000 F environ :

- le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants,
- la démolition et la reconstruction du mur de clôture existant ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'acte notarié estimés à 3 500 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,